

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Acquisition d'un fauteuil dentaire, d'un équipement de stérilisation (autoclave) et de matériels et petits équipements d'orthodontie pour les besoins du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers

Type de marché de fournitures :

Lieu d'exécution et de livraison : Centre Municipale de Santé, 5 rue du Docteur Pesqué, 93300 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent marché a pour objet :

La fourniture, la livraison et l'installation d'un fauteuil dentaire et du matériel connexe ;

La fourniture du matériels et petits équipements d'orthodontie ;

L'acquisition d'un équipement de stérilisation (autoclave).

Le matériel proposé doit être certifié conforme au marquage européen CE.

Les caractéristiques techniques des prestations à exécuter figurent au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P).

Le marché est passé pour une période allant de sa notification à l'admission définitive du matériel pour chacun des lots.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Concernant le lot n°1, l'installation du nouveau fauteuil nécessite l'exécution des travaux d'adaptation des locaux prévus pour accueillir l'équipement. La nature et l'étendue de ces travaux ne peuvent être connus qu'après le choix du fauteuil répondant aux attentes du pouvoir adjudicateur et la prise de connaissance de ses caractéristiques (dimensions,...). Par conséquent, le fauteuil dentaire est à fournir dans un délai de douze semaines (12 semaines), à compter de la réception de l'avis de fin des travaux qui est adressé par le pouvoir adjudicateur au titulaire.

Concernant les lots 2 et 3: Le matériel est à fournir dans un délai de douze semaines (12 semaines) à compter de la notification du marché.

Le marché est passé à prix global et forfaitaire.

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un seul lot

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : La

prestation objet du marché sera financée, d'une part, par les fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres), et d'autre part, par des subventions octroyées par :

- Le ministère de l'Intérieur dans le cadre de la dotation politique de la Ville (D.P.V) ;
- La réserve parlementaire ;
- Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Le contenu et les modalités de la réponse attendue des candidats au moment du dépôt sont indiqués en détail à l'article IV.1 et IV.2 du règlement de consultation (R.C).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 09 décembre 2016 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DSP 05-16

Renseignements complémentaires : Le présent marché est passé selon le dispositif Marché Public Simplifié (MPS)

Définition du MPS :

Le dispositif national MPS permet aux TPE et aux PME de répondre aux marchés publics de façon simplifiée, avec son seul numéro SIRET. Il permet la mise à disposition automatisée d'informations, conformément au décret relatif aux mesures de simplification applicables aux marchés publics ne permettant pas aux acheteurs public de réclamer aux entreprises candidates, des documents accessibles gratuitement en ligne. Les acheteurs publics ne sont plus tenus de demander des documents qu'ils auraient déjà obtenus dans le cadre d'une précédente procédure d'attribution de marchés publics, à condition qu'ils soient encore valables.

But du MPS :

Le dispositif MPS est adapté pour aller vers le « tout dématérialisation », à savoir uniquement des réponses électroniques sans signature exigée lors du dépôt.

Utilisation du MPS :

L'utilisation du dispositif MPS est préférable mais pas obligatoire dans le cadre de la présente consultation. Elle est possible en :

* Complétant le formulaire en ligne de candidature MPS. Le formulaire MPS est pré-rempli grâce au numéro SIRET, il est modifiable et comprend :

- une reprise des données d'identité, de capacités connus de l'administration ;
- les déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations ;
- les engagements sur l'honneur réglementaires ;
- la déclaration du groupement d'entreprise (co-traitance).

SOURCES: INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, DILA, SAE

* Envoyant électroniquement votre offre technique et financière (article 4.3 du Règlement de Consultation (R.C)) et les éventuels compléments de candidatures demandés à l'article 4.1 du R.C.

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 8.1 du R.C.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf détail à l'article 4.3 du R.C) :

- L'Acte d'Engagement (A.E) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) ;
- Les fiches techniques, uniquement pour les lots n°1 et 2 ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

L'absence ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les offres des candidats, sous réserve de la recevabilité de la candidature, déclarées régulières, seront analysées en fonction des critères ci-dessous notés sur dix et pondérés de la façon suivante :

- Pour le lot n° 1

1. La valeur technique de l'offre, au vu des fiches techniques uniquement pour le fauteuil dentaire (50%).
2. Le prix, au vu du montant de la D.P.G.F (30%).
3. La durée de garantie, au vu de la durée portée par chaque candidat dans son A.E (20%).

- Pour lot n° 2

1. La valeur technique de l'offre, au vu des fiches techniques (50%)
2. Le prix, au vu du montant de la D.P.G.F (30%)
3. La durée de garantie, au vu de la durée portée par chaque candidat dans son A.E (20%)

- Pour lot n° 3

1. Le prix, au vu du montant indiqué par le candidat dans son A.E (60%)
2. La durée de garantie, au vu de la durée portée par chaque candidat dans son A.E (40%)

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par le pouvoir adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres des candidats.

Essais

Concernant le lot n°1, le pouvoir adjudicateur effectuera, si nécessaire et après une première analyse des offres, des essais sur les fauteuils proposés par les candidats les mieux classés, pour s'assurer de leur qualité. Ces essais auront obligatoirement lieu sur la région parisienne.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier sera adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier

- Une audition sera programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 180 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du Règlement de consultation et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

* Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig, 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 novembre 2016

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Correspondant : Mme Nathalie Giraud , Centre Municipal de Santé, 5 Rue du Docteur Pesqué, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 11 22 10, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Correspondant : M. Ahmed Mataich , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 52 40, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :
Correspondant : Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : L'enveloppe portera obligatoirement les mentions suivantes :

« PROCEDURE ADAPTEE - Acquisition d'un fauteuil dentaire, d'un équipement de stérilisation (autoclave) et de matériels et petits équipements d'orthodontie pour les besoins du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers - Lot n°.....- NE PAS OUVRIR ».

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame la Maire d'Aubervilliers

DACP

72 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 à la même adresse.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ou non conformes aux prescriptions définies ci après ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure. Attention : le cachet de « La Poste » ne fait pas foi.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le DCE est gratuit.

Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidat, selon les modalités suivantes :

Obtention du D.C.E. sous format dématérialisé :

Les entreprises peuvent télécharger directement et de préférence le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>

Modalités de demande du D.C.E. sous format papier :

- par courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr (indiquer le nom du dossier et les coordonnées de la société) ;
- par voie postale : Madame la Maire - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex ;
- sur place, à la même adresse, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
- par télécopie : au 01 48 39 51 85.

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Fourniture d'un fauteuil dentaire et du matériel connexe

Etendue ou quantité : Les caractéristiques techniques des prestations à exécuter dans le cadre du présent lot figurent au C.C.P

Lot(s) 2 Fourniture de matériels et petits équipements d'orthodontie

Etendue ou quantité : Les caractéristiques techniques des prestations à exécuter dans le cadre du présent lot figurent au C.C.P

Lot(s) 3 Achat d'un équipement de stérilisation (autoclave)

Etendue ou quantité : Les caractéristiques techniques des prestations à exécuter dans le cadre du présent lot

